



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 03 OCTOBRE 2024

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 03 octobre 2024 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Henri Pierre BLANES, M. Yves MEGOZ, M. Julien BLANC, M. Stéphane BRETTON, M. Jean – Pierre CASSINA et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Grégory CREMA, M. John NARDELLI, M. Jean – Louis NÉGRELLO, M. Philippe OTTONE, M. Tomy RADET

Membres absents :

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 12 / 09 / 2024;
- 2 – Nouveau Pisciculteur;
- 3 – Tarification des pêches électriques;
- 4 – Tarifs des cartes de pêche 2025;
- 5 – Prévision de travaux aux piscicultures du Mont – Blanc (Toisinges) et des Merzières à Ayze;
- 6 – Point sur la réunion avec M. Le Maire de Sallanches;
- 7 – Vérification des fiches et complément pour le site Internet;
- 8 – Tour de table.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 12 / 09 / 2024 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 12 septembre 2024, est adopté à l'unanimité.

2 – Nouveau Pisciculteur :

Mardi 01^{er} octobre 2024, Monsieur Louis CLEMENT a pris ses fonctions en qualité de pisciculteur au sein de l'A.A.P.P.M.A.F. Monsieur MARGAS l'a rencontré pour faire un point sur son contrat de travail et lui souhaiter la bienvenue.

3 – Tarification des pêches électriques :

Actuellement chaque A.A.P.P.M.A. facture ses interventions de pêche électrique de sauvetage selon ses propres tarifs. Le 14 octobre 2024, une réunion sera organisée afin d'harmoniser autant que faire ce peut les tarifs afin de proposer les mêmes prestations à des tarifs identiques.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



4 – Tarifs des cartes de pêche 2025 :

Voici ci – dessous le détail des augmentations des C.P.M.A. pour 2025 :

	Montant	Hausse
CPMA personne majeure	32,40 €	+ 1 €
CPMA Découverte femme	10,40 €	+ 1 €
CPMA Personne mineure	6,20 €	+ 1 €
CPMA Découverte -12 ans	Inchangé	
CPMA Hebdomadaire	10,40 €	+ 0,20 €
CPMA Journalière	4,10 €	+ 0,20 €

Tarifs harmonisés des cartes de pêche pour 2025 :

- Carte découverte Femme : 41.00 €
- Carte hebdomadaire : 36.00 €
- Carte découverte moins de 12 ans : 7.00 € (inchangé)

Mardi 14 octobre 2024, les trois A.A.P.P.M.A. rivières réciprocitaires de Haute – Savoie vont se rencontrer en visioconférence pour se mettre d'accord avant la réunion du Conseil d'Administration de la F.D.A.A.P.P.M.A. du 30 octobre 2024 sur les tarifs à mettre en place pour l'année 2025.

Les Administrateurs du Faucigny délibèrent et proposent de ne pas augmenter les tarifs ou alors de 1 € maximum.

5 – Prévision de travaux aux piscicultures du Mont – Blanc (Toisinges) et des Merzières à Ayze :

Une journée de nettoyage devra être organisée courant novembre 2024.

Pisciculture du Mont – Blanc à Toisinges : remplacer les bâches sur les bords des bassins afin de stopper l'avancer de la végétation.

Voir pour une brouette de transport des seaux.

Pisciculture des Merzières à Ayze : Réviser les pompes.

6 – Point sur la réunion avec M. Le Maire de Sallanches :

Mercredi 02 octobre 2024, Monsieur MARGAS accompagné de Monsieur MÉGOZ a rencontré Monsieur MORAND, Maire de Sallanches lors d'une réunion qui s'est très bien passée.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Veillez trouver ci – dessous la synthèse des échanges :

1. La Commune a fait état de son souhait de restituer le plus rapidement possible le bail de pêche du lac à l'Île à l'A.A.P.P.M.A.F. Dans le projet d'aménagement du site des Îlettes, il est prévu d'installer une passerelle avec plusieurs pontons pour les Pêcheurs.
2. Concernant le lac des Îlettes central, aucun changement de gestion.
3. Concernant le lac des Îlettes nord, aucun changement de gestion. Il restera donc ouvert à la pêche, float tube et carpe de nuit.

7 – Vérification des fiches et complément pour le site Internet :

Monsieur MÉGOZ relance les Administrateurs pour corriger ou valider les fiches existantes.

8 – Tour de table :

❖ Monsieur MÉGOZ :

- Revient sur le prix de revient des alevins.
- Propose de faire un inventaire des poissons présent dans la pisciculture de Varens à Passy.
- Propose de faire une réunion avec Monsieur SARZIER, Président de la Société de pêche de Passy Chedde afin de faire un point sur le reste du cheptel.
- Partir au propre au 01^{er} janvier 2025.
- Analyser les tailles des poissons à élever qui sont les plus rentables
- Repas de l'Assemblée générale, établir des propositions et devis afin de valider lors de la prochaine réunion de novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 07 novembre 2024

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971